



Présentation du dossier sommaire de candidature du contrat de rivière du bassin versant de la Cèze

Vendredi 28 septembre 2007 à Allègre-les-Fumades

Étaient présents:

Monsieur Serge DONDINI, Président du Syndicat Mixte ABCèze, Maire de Saint-Victor-de-Malcap
Monsieur COURBIER, Commune de Salindres
Monsieur Edmond TAULELLE, Maire de Goudargues
Monsieur Maurice MAYOL, Maire de Génolhac
Monsieur Albert ESCOT, Conseiller municipal de Génolhac
Monsieur Jacques SENEGAS, Maire de La Roque-sur-Cèze
Monsieur Christian BONNET, Maire de Saint-Marcel-de-Careiret
Monsieur Joël JOLIVET, Commune de Tharoux
Monsieur Edouard CHAULET, Conseiller général du canton de Barjac, Maire de Barjac
Monsieur Patrice ROUQUETTE, Maire de Rivières de Theyrargues
Monsieur Jean-Claude PARIS, Conseiller général du canton de Saint-Ambroix, Maire de Les Mages
Monsieur André FABRE, Adjoint au Maire de Chamborigaud
Monsieur Pierre CHANTE, Maire de Rochegude
Monsieur Camille RIVIERE, Commune de Saint-Laurent-de-Carnols
Monsieur Roch VARIN D'AINVELLE, Maire de Servas
Monsieur Alain PROCHAZKA, Commune de Banne
Monsieur Bernard RAOUX, Maire de Saint-Privat-de-Champclos
Monsieur André DELEUZE, Maire de Le Martinet
Monsieur Ulysse MICAELLI, Maire de Saint-Michel-d'Euzet
Monsieur André MALIGNON, Commune de Vagnas
Monsieur Jacques MARC, Commune de Gagnières
Monsieur Martial PORTIER, Services techniques de la commune de Robiac-Rochessadoule
Monsieur MASTRONGELO, Office du tourisme de Saint-Ambroix
Monsieur Michel ENJOLVY, GIE de Chimie de Salindres
Madame Isabelle LEBEL, Association Migrateur-Rhône-Méditerranée
Monsieur Vincent PEYRONNET, Fédération de pêche de l'Ardèche
Monsieur Jean-Paul MARC, Fédération de pêche de l'Ardèche
Madame Suzanne DUMAS, FACEN
Monsieur David ARNAUD, Syndicat Ardèche Claire
Monsieur Gwénohé LEROUX, Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée et Corse
Monsieur Laurent JOUNIN, DDAF du Gard
Monsieur Jean-Michel VEAUTE, DDASS du Gard
Madame Edith VIER, GEI-SIEE
Mademoiselle Maud CLAVEL, Syndicat Mixte ABCèze
Monsieur Joël GUILLERME, Syndicat Mixte ABCèze
Monsieur Anthony LAURENT, Syndicat Mixte ABCèze
Monsieur Didier PELLARD, Syndicat Mixte ABCèze
Madame Sandra MATON, Syndicat Mixte ABCèze

Etaients excusés:

Monsieur Jean-François BORIE, Maire de Beaulieu
Monsieur Serge BOISSIN, Maire de Codolet
Monsieur Bruno VIGIER, Maire de Les Vans
Monsieur Alain ARNAUX, Maire de Molières-sur-Cèze
Monsieur Jean DE LESCURE, Maire de Saint-André-de-Capcèze
Monsieur Jean-Paul BLISSON, Maire de Saint-Denis
Monsieur MOUGENOT, Commune de Saint-Gervais
Monsieur Thierry DAUBLON, Maire de Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan
Madame Geneviève GENTIL-BAUMET, Maire de Vénéjan
Monsieur Olivier GARRIGOU, DDAF de la Lozère
Dominique ANDRIEUX, DDE de la Lozère
Monsieur BONNET, Gard Rhodanien Développement
Madame Christine BENOIT, Conseil Général de l'Ardèche – Service de l'eau
Monsieur Cyril GRESSOT, Conseil Général du Gard – Service de l'Eau et des Rivières
Monsieur Michel ROCHETTE, DDAF de l'Ardèche
Monsieur Joseph DELVALLEE, ONEMA-Gard
Monsieur Franck LUSTENBERGER, DIREN Languedoc-Roussillon
Monsieur Régis INGOUF, Région Languedoc-Roussillon
Monsieur Guy MARJOLLET, Chambre d'Agriculture du Gard
Madame Laëtitia BOFFELLI, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

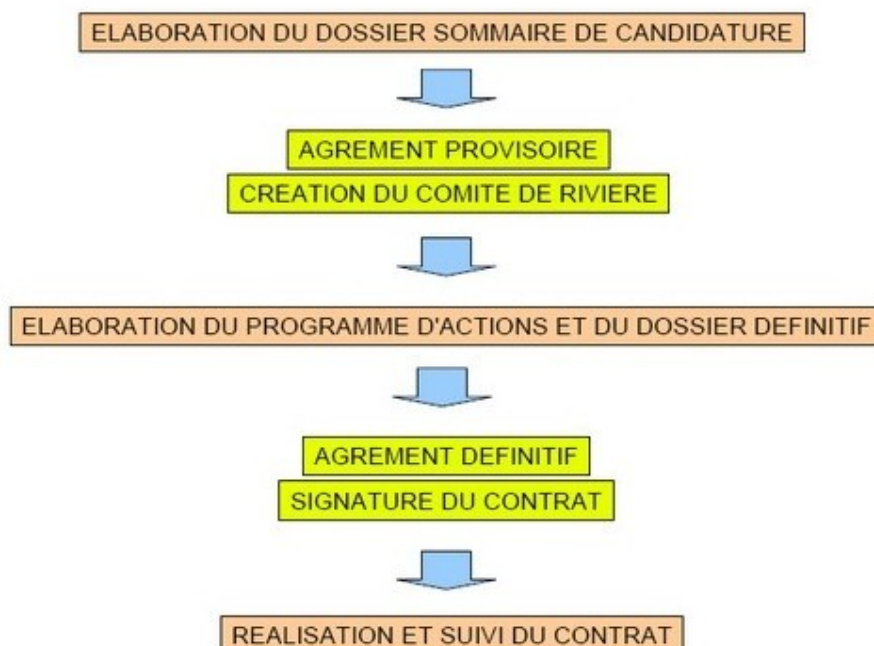
Monsieur DONDINI, Président du Syndicat Mixte ABCèze accueille les participants à la réunion. Il rappelle l'importance de la rivière pour les différents activités du bassin versant (agriculture, alimentation en eau potable, tourisme, industrie) et la nécessité de préserver ce patrimoine pour les générations futures.

Le contrat de rivière est donc d'une grande importance pour le territoire.

1. **Présentation de la procédure contrat de rivière**

Maud CLAVEL présente la procédure pour mettre en application un contrat de rivière.

PROCEDURE DE REALISATION D'UN CONTRAT DE RIVIERE



2. Présentation du dossier sommaire de candidature

Madame Edith VIER présente le dossier sommaire de candidature du contrat de rivière du bassin versant de la Cèze, sur lequel le comité d'agrément devra se prononcer au mois de décembre prochain.

- cf diaporama ci-joint -

3. Remarques suite à la présentation

Monsieur CHANTE demande pourquoi, la prévention des inondations n'apparaît qu'en priorité 3 du contrat de rivière et pas en priorité 2, voire 1.

Mademoiselle CLAVEL répond que cet enjeu, bien qu'important, est plus localisé que les deux autres qui touchent toutes les communes du bassin versant.

Madame VIER ajoute que les actions de cette thématique sont déjà bien engagées et qu'elle demandera donc moins de mobilisation.

Madame DUMAS demande s'il est prévu des actions liant la gestion des forêts à la gestion des cours d'eau.

Monsieur MAYOL ajoute qu'en effet il serait bon de travailler avec les services gestionnaire des milieux forestiers sur le sujet de la conservation de l'état boisé des versants.

Mademoiselle CLAVEL répond que cela pourra en effet être une piste suivie par le comité de rivière pour le dossier définitif et que cette problématique pourra également être discutée lors de l'élaboration du DOCOB pour le site Natura 2000 « Hautes vallées de la Cèze et du Luech ».

Monsieur PROCHAZKA remarque qu'il est très important d'associer les chambres consulaires (en particulier la chambre d'agriculture) à la démarche, en particulier si l'on s'oriente vers la question de la modification des pratiques culturales.

Mademoiselle CLAVEL répond que les chambres consulaires seront, bien entendu, associées à la démarche au travers du comité de rivière et de la définition des actions du contrat.

Monsieur CHAULET souhaiterait que les maîtres d'ouvrage soient précisés pour chaque montant annoncé. Le Syndicat Mixte ABCèze ne sera pas maître d'ouvrage de toutes les actions et il ne voudrait pas qu'il y ait confusion.

Mademoiselle CLAVEL précise que cette présentation étant synthétique, seul le montant global a été indiqué et que dans le dossier, il est bien précisé la maîtrise d'ouvrage pressentie. Le Syndicat Mixte aura la maîtrise d'ouvrage seulement sur ses domaines de compétences. Les actions sur l'assainissement, l'eau potable, seront prises en charge par les collectivités compétentes.

Monsieur RAOUX voulait souligner que les activités économiques se sont développées sans dégrader le milieu naturel.

Monsieur ARNAUD souligne l'importance d'avoir dans le comité de rivière tous les acteurs importants du bassin versant. Il précise également que le contrat de rivière n'est pas forcément signé pour 5 ans (par exemple, celui de l'Ardèche est signé pour 7 ans) et qu'au vu du programme ambitieux du contrat Cèze, il serait bon d'y réfléchir.